

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-six janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 22.

Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Sophie DRODOWIEZ, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, Mme Claudine CHATELAIN, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, Mme Myriam HIBLOT, Mme Christelle CAHART, M. Arnaud FAUCHERON, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, Mme Noémie MAYET.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Sandrine BRECK à Monsieur Arnaud FAUCHERON, Monsieur Olivier LEPAGE à Monsieur Patrick MALLY, Madame Isabelle PARENT à Madame Noémie MAYET, Madame Anne MARBEUHAN à Monsieur Mistral BANA.

Absents excusés sans pouvoir : Monsieur Michel BELDJOURI.

Secrétaire élu : Monsieur Marc GUÉNIOT.

.....

Après avoir réalisé l'appel des élus et avoir fait approuver le compte rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire demande le retrait du point relatif à l'approbation des tarifs 2021 pour le cimetière.

DÉLIBÉRATION N°1 : FUSION DE L'EHPAD FLAMANVILLE DE BAZEILLES ET DE L'EHPAD SAINT BENOIT À DONCHERY :

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 18 décembre 2020, Madame CHATELAIN a présenté le projet de fusion de l'EHPAD Flamanville de Bazeilles avec celui de Saint Benoit à Donchery. Considérant le manque de moyens financiers nécessaires à la création de postes, une fusion des deux EHPAD est en cours de réalisation pour mutualiser les moyens. Un comité de pilotage regroupant les services de l'ARS et du Département des Ardennes a été créé.

Monsieur le Maire soumet le principe de cette fusion à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : PACTE ARDENNE : MISE À JOUR DU PLAN DE PAYSAGE ÉOLIEN :

Monsieur le Maire informe les élus du courrier de Monsieur le Préfet des Ardennes relatif au plan de paysage éolien.

Dans le cadre du Pacte Ardennes, il a été convenu de procéder à la mise à jour du Plan de Paysage éolien élaboré en 2007, afin de favoriser le développement maîtrisé et harmonieux des aérogénérateurs dans le département. Il est prévu d'identifier les entités paysagères en capacité d'accueillir ce type d'équipement et de proposer les critères permettant, le cas échéant, d'évaluer la saturation des secteurs dans lesquels le développement des éoliennes est déjà important.

La méthodologie proposée pour permettre d'évaluer la saturation a été présentée lors de la réunion du comité de pilotage de l'étude du 17 décembre dernier, et repose sur la prise en compte de 2 indicateurs :

- L'angle de respiration qui permet d'évaluer le niveau d'encerclement ;
- La densité des éoliennes.

Il reste à établir les seuils qui permettent de considérer qu'une entité paysagère est ou non saturée, en particulier pour ce qui concerne la distance de visibilité et la valeur de l'angle de respiration. Les services de l'Etat ont proposé les valeurs de 10 Kms pour la distance de visibilité, et de 180° pour l'angle de respiration. Ces indicateurs ne sont qu'une valeur réglementaire puisque le plan de paysage éolien n'a pas de valeur juridique contraignante. C'est à chaque collectivité qu'il reviendra de définir les seuils opposables au porteur de projets éoliens, dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme avec la possibilité de reprendre la méthodologie proposée dans le plan de paysage éolien.

Le plan qui a été transmis par le Préfet des Ardennes prévoit l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la Commune Nouvelle de Bazeilles à Villers-Cernay à proximité d'une zone natura 2000 et la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur le lieu d'implantation d'un parc éolien défini dans ce plan.

Toutefois, le conseil municipal n'est pas opposé à l'éolien et propose d'étudier la possible implantation d'un parc éolien dans un autre secteur de la commune.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°3 : FACTURATION DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Monsieur le Maire propose aux élus de se prononcer sur le principe de la facturation du montant des ordures ménagères qui figure sur les avis de taxes financières payés par la commune, aux locataires de chaque logement communal.

Monsieur MALLY précise qu'à l'avenir ces montants seront intégrés dans les charges mensuelles des baux de location.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°4 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UN ARCHITECTE : CENTRE D'INTERPRÉTATION CULTUREL :

Lors d'une séance précédente, le Conseil Municipal de Bazeilles a voté l'acquisition de la maison située face à la Maison de la Dernière Cartouche afin d'y réaliser une annexe au Musée. Dans le cadre de l'aménagement de ce bâtiment en centre d'interprétation culturelle il est nécessaire de lancer une consultation pour désigner un cabinet d'architectes au regard des impératifs liés à l'accueil du public, à l'accessibilité et aux normes contraignantes.

Les crédits seront prévus au budget 2021 de la commune.

Acté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°5 : CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ARCHIVAGE SPL X DEMAT :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte la convention d'archivage avec la société SPL X DEMAT pour les données provenant des services d'e-administration utilisés par les services de la Commune Nouvelle de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Subvention reçue de l'Etat pour un montant de 7.535 € pour l'achat des masques.
- Courrier du Département des Ardennes relatif à la rétrocession de voirie rue Edmond Michelet.
- Monsieur GUÉNIOT communique les informations suivantes :
 - le CCAS étudie la possibilité d'organiser le transport des personnes âgées qui le souhaitent à la zone commerciale (aujourd'hui, 20 personnes sont intéressées),
 - Le repas du Maire sera organisé par le portage d'un coffret réalisé par un traiteur le samedi 20 Mars 2021,
 - L'ALSH de février 2021 sera organisé dans le respect des règles sanitaires pour les jeunes jusqu'au CM2 et réservé aux habitants de BAZEILLES,
 - Situation sanitaire à l'école : quelques cas recensés,
 - Travaux de restructuration en cours à l'école avec la réalisation d'un bureau.
- Monsieur MALLY annonce le passage du circuit des Ardennes le 8 avril 2021 sur le territoire de la Commune Nouvelle de BAZEILLES (dans les communes de Villers Cernay, Rubécourt et Lamécourt et Bazeilles).
- Madame KLEIN signale au conseil municipal qu'une partie de la route départementale n'a pas été déneigée lors du dernier épisode neigeux (à proximité du rond-point d'UNILIN).

- Madame DRUMEL précise que les travaux au cimetière débuteront début mars,
- Monsieur BOURGERIE signale des nids de poule sur la bretelle de sortie d'autoroute vers Bazeilles,
- Monsieur BONNE demande l'accord aux élus pour mettre en place l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h.

La séance est levée à 21h30.

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.